

CORRIGENDUM N° 01

Référence de publication : 2384CIV-10016

Marché de services relatif à « l'assurance maladie pour le personnel local, l'assurance du bureau et véhicules de Enabel en Côte d'Ivoire »

Lieu d'exécution : Côte d'Ivoire

Objet : Correctifs au CSC 2384CIV-10016

Le Cahier Spécial des Charges est modifié/corrigé comme suit :

3.3.5 Introduction des offres

Lire :

Date limite de dépôt des offres : le 25 octobre 2023 à 12h00

Au lieu de :

Date limite de dépôt des offres : le 20 octobre 2023 à 12h00

3.3.7 Dépôt des offres

Lire :

Les offres doivent être en possession du pouvoir adjudicateur **avant le 25 octobre 2023 à 12h00**. L'ouverture des offres se fera à huis-clos.

Au lieu de :

Les offres doivent être en possession du pouvoir adjudicateur **avant le 20 octobre 2023 à 12h00**. L'ouverture des offres se fera à huis-clos.

5.3 Lot 1 : Assurance maladie

5.3.1 Présentation

Lire :

Pour l'assurance maladie, sont pris en compte (liste non exhaustive):

- les frais et soins médicaux, produits pharmaceutiques, analyses médicales, radioscopies, imageries et chirurgie non esthétique ;
- les frais d'hospitalisation (frais réels, coût chambre / jour sur toute l'étendue du territoire nationale).
- Les soins dentaires curatifs (prothèses, orthodontie, plombage): frais réels annuels selon proposition (plafond) de l'Assureur ;
- Les soins dentaires : une consultation préventive y compris détartrage.
- La lunetterie : frais réels avec un plafond annuel selon la proposition de l'Assureur (au moins une paire de lunettes tous les deux ans);
- Les frais d'accouchement.

Modèle de base à remplir par l'assureur lors de l'introduction de son offre (l'assureur peut ajouter des couvertures supplémentaires)

TERRITORIALITE	COTE D'IVOIRE
NATURE DES ACTES	TAUX DE PRISE EN CHARGE EN COTE D'IVOIRE
PLAFOND DE REMBOURSEMENT OU SANS PLAFOND	
Honoraires médicaux (Généralistes et Spécialistes)	80% des frais réels
Pharmacie a titre curatif	80% des frais réels
Vaccination	100% des frais réels pour les enfants mineurs
Dentaire (Consultation, Radio, Soins, Chirurgie, Orthodontie, Prothèses)	80% des frais réels avec une limite de 200 000 FCFA par an et par personne
Analyses de laboratoire	80% des frais réels
Auxiliaires médicaux (Kinésithérapie, Orthophonie, Orthoptie, Pédicurie)	80% des frais réels
Radiologie	80% des frais réels
Optique	80% des frais réels avec une limite de 200.000 FCFA pour les montures
Prothèses (Orthopédique interne, auditive et oculaire)	80% des frais réels avec une limite de 300 000 FCFA par personne
Frais de transport en ambulance en cas d'hospitalisation	100% des frais réels avec une limitation à 50 000 FCFA par cas
HOSPITALISATION	
Frais de séjour	100% des frais réels avec une limitation à 50.000 FCFA par jour
Laboratoire, radio	80% des frais réels
Anesthésie	80% des frais réels
Salle d'opération, Chirurgien	80% des frais réels
Pharmacie (inclus les vitamines et sérums)	80% des frais réels
MATERNITE	
Frais de séjour/Accouchement simple	80% des frais réels avec une limitation à 50.000 FCFA par jour
Frais relatif à l'accouchement simple	Limitation à 450.000 FCFA
Frais de séjour / accouchement gémellaire	80% des frais réels avec une limitation à 50.000 FCFA par jour
Frais relatifs à l'accouchement gémellaire	Limitation à 500.000 FCFA
Frais relatifs à l'accouchement par césarienne	Limitation à 600.000 FCFA
ACTES OU SOINS MEDICAUX COUVERTS APRES ENTENTE PREALABLE	
Antirétroviraux- Tri thérapie	<i>(à définir par le soumissionnaire)</i>
Thérapie hormonale	<i>(à définir par le soumissionnaire)</i>
Dialyse	<i>(à définir par le soumissionnaire)</i>
Chimiothérapie	<i>(à définir par le soumissionnaire)</i>
LISTE DES EXCLUSIONS	
<i>A définir par le soumissionnaire</i>	

Au lieu de :

Pour l'assurance maladie, sont pris en compte (liste non exhaustive):

- les frais et soins médicaux, produits pharmaceutiques, analyses médicales, radioscopies, imageries et chirurgie non esthétique ;
- les frais d'hospitalisation (frais réels, coût chambre / jour sur toute l'étendue du territoire nationale).
- Les soins dentaires curatifs (prothèses, orthodontie, plombage): frais réels annuels selon proposition (plafond) de l'Assureur ;
- Les soins dentaires : une consultation préventive y compris détartrage.
- La lunetterie : frais réels avec un plafond annuel selon la proposition de l'Assureur (au moins une paire de lunettes tous les deux ans);
- Les frais d'accouchement.
- Les frais médicaux lors d'une mission à l'étranger : les soumissionnaires doivent expliquer les modalités de prise en charge.

Modèle de base à remplir par l'assureur lors de l'introduction de son offre (l'assureur peut ajouter des couvertures supplémentaires)

BAREME DE REMBOURSEMENT DES FRAIS MEDICAUX ET DE TRAITEMENT A LA SUITE DE MALADIE, D'ACCIDENT ET DE MATERNITE.	Plafond de remboursement ou sans plafond	Commentaire
1- Maladie ou accident		
Frais de consultation Actes de spécialités et d'auxiliaires médicaux <ul style="list-style-type: none">• Injection, prélèvements, petite chirurgie, soins• Traitements couteux ou de longue durée Frais pharmaceutiques et fournitures <ul style="list-style-type: none">• Pharmacie usuelle Frais d'hospitalisation <ul style="list-style-type: none">• Hospitalisation médicale• Hospitalisation chirurgicale• Frais de chambre en hospitalisation (y compris examens complémentaires et pharmacie administrée)• Honoraires chirurgicaux & frais accessoires à une intervention chirurgicale• Frais de séjour de la mère accompagnant un enfant de moins de 12 ans Frais d'examens complémentaires <ul style="list-style-type: none">• Radiographie, échographie, électrocardiogramme, etc.• Imagerie médicale couteuse (scanner, et autres) Frais d'analyses et de travaux de laboratoire		
2- Autres couvertures		
<ul style="list-style-type: none">• Frais de transport en ambulance/SAMU• Frais de kinésithérapie et de rééducation		

BAREME DE REMBOURSEMENT DES FRAIS MEDICAUX ET DE TRAITEMENT A LA SUITE DE MALADIE, D'ACCIDENT ET DE MATERNITE.	Plafond de remboursement ou sans plafond	Commentaire
<ul style="list-style-type: none"> • Bilan de santé • Frais de traitements préventifs <ul style="list-style-type: none"> -Frais de vaccination (uniquement pour les enfants de moins de 16 ans) : à préciser/ détailler -Autre traitements préventifs & prophylactiques : à préciser /détailler -Frais de prothèse (orthopédique, auditive, etc.) : à préciser / détailler • Frais dentaires <ul style="list-style-type: none"> -Consultation, radiologie & soins -Prothèses dentaires & orthodontiste • Frais d'optique (verres, monture) 		
3- Maternité		
Tous frais médicaux pendant la maternité <ul style="list-style-type: none"> • Frais pré & post natals • Échographie prénatale • Bilan prénatale 		
4- Accouchement		
Frais d'accouchement proprement dit (tous frais confondus) <ul style="list-style-type: none"> • Accouchement simple normal • Accouchement gémellaire normal • Accouchement par voie chirurgicale • Accouchement hors centre hospitalier (sur présentation de l'extrait de naissance) 		
5- Plafond annuel s'il y a lieu <ul style="list-style-type: none"> • Par bénéficiaire toutes prestations confondues 		

5.4 Lot 2 : Assurance multirisques habitation pour le local à usage de bureau de Enabel y compris les immobilisations

5.4.3 L'étendue de l'assurance

Lire :

La couverture d'assurance couvrira le local servant à usage de bureaux contre tous sinistres et risques désignés (incendie, dégâts des eaux, cambriolage et vandalisme, bris de glace, etc...).

Au lieu de :

La couverture d'assurance couvrira le local servant à usage de bureaux contre tous sinistres et risques désignés (incendie, dégâts des eaux, cambriolage et vandalisme, bris de glace, etc...).

Cette assurance couvrira également la responsabilité civile qui incombe à Enabel à la suite d'un sinistre causé par le personnel de Enabel.

5.5 Lot 3 : Assurance automobile multirisques

Lire :

5.5.1 Présentation générale

Enabel en Côte d'Ivoire souscrit à un contrat d'assurance automobile auprès d'une compagnie d'assurance expérimentée pour une bonne protection de son matériel roulant contre tous les risques désignés (accidents, incendie, vol, bris de glace, décès, invalidité, etc...).

5.5.2 Les véhicules concernés

L'assurance automobile concernera l'ensemble du matériel automoteurs roulant de Enabel en Côte d'Ivoire (voir annexe 2).

Le portefeuille pourra subir des modifications (ajout ou retrait) au cours de l'année.

5.5.3 L'étendue de l'assurance :

a) Responsabilité civile

L'assurance devra couvrir la responsabilité civile qui incombe à Enabel à la suite d'un sinistre causé par le véhicule assuré.

Les différents véhicules appartenant à Enabel et un assuré qui sont assurés auprès du même assureur seront considérés comme tiers entre eux.

En cas de sinistre, l'assureur aura l'obligation de communiquer à Enabel le détail des indemnités allouées à la partie adverse.

Franchise : Néant

b) Protection Juridique

En cas de sinistre impliquant le véhicule assuré, l'assurance couvre :

➤ Défense pénale

La défense pénale de l'assuré chaque fois qu'il est poursuivi en justice pour :

- infractions aux lois et règlements relatifs à la police de la circulation routière ;
- homicide ou blessures involontaires.

➤ Défense civile de la personne assurée

- Lorsqu'elle fait l'objet d'une demande d'indemnisation et ne bénéficie pas d'une assurance responsabilité civile qui prenne sa défense en charge ;
- Lorsqu'elle fait l'objet d'un recours de sa compagnie d'assurances en récupération de sommes payées à un tiers.

➤ Recours

La défense des droits de l'assuré afin d'obtenir à l'amiable ou en justice, réparation à charge du responsable sur base de la responsabilité extracontractuelle.

Assurés :

- Le propriétaire
- Les passagers (inclure dans tous les cas, protection des passagers)

Montant de la garantie 20.000.000,00 XOF **par an**. Cette condition limite la garantie de l'assureur pour les dommages corporels **et** c'est illimité et pour les cas des véhicules assurés en tous risques, l'indemnisation due est proportionnelle à la valeur du véhicule assuré en cas de dommages au véhicule.

Les conditions de la prestation

Dans un souci d'efficacité opérationnelle, la gestion du contrat d'assurance devra être assurée directement par **un courtier gestionnaire** ou une compagnie d'assurance ayant signé le contrat avec Enabel Côte d'Ivoire.

Au lieu de :

5.5.1 Présentation générale

Enabel en Côte d'Ivoire souscrit à un contrat d'assurance automobile auprès d'une compagnie d'assurance expérimentée pour une bonne protection de son matériel roulant contre tous les risques désignés (accidents, incendie, vol, bris de glace, décès, invalidité, etc...).

5.5.2 Les véhicules concernés

L'assurance automobile concernera l'ensemble du matériel automoteurs roulant de Enabel en Côte d'Ivoire (voir annexe 2).

Le portefeuille pourra subir des modifications (ajout ou retrait) au cours de l'année.

5.5.3 L'étendue de l'assurance :

c) Responsabilité civile

L'assurance devra couvrir la responsabilité civile qui incombe à Enabel à la suite d'un sinistre causé par le véhicule assuré.

Les différents véhicules appartenant à Enabel et un assuré qui sont assurés auprès du même assureur seront considérés comme tiers entre eux.

En cas de sinistre, l'assureur aura l'obligation de communiquer à Enabel le détail des indemnités allouées à la partie adverse.

Franchise : Néant

d) Protection Juridique

En cas de sinistre impliquant le véhicule assuré, l'assurance couvre :

➤ Défense pénale

La défense pénale de l'assuré chaque fois qu'il est poursuivi en justice pour :

- infractions aux lois et règlements relatifs à la police de la circulation routière ;
- homicide ou blessures involontaires.

➤ Défense civile de la personne assurée

- Lorsqu'elle fait l'objet d'une demande d'indemnisation et ne bénéficie pas d'une assurance responsabilité civile qui prenne sa défense en charge ;
- Lorsqu'elle fait l'objet d'un recours de sa compagnie d'assurances en récupération de sommes payées à un tiers.

➤ Recours

La défense des droits de l'assuré afin d'obtenir à l'amiable ou en justice, réparation à charge du responsable sur base de la responsabilité extracontractuelle.

➤ L'insolvabilité

Le paiement à l'assuré des indemnités qui lui sont accordées par le tribunal si le responsable est identifié et déclaré insolvable sous déduction de la franchise.

Cette défense consiste dans le paiement des frais d'enquête, d'expertise, d'avocat et de procédure devant les juridictions de la Côte d'Ivoire et CEDEAO. L'assureur doit prendre également en charge le remboursement des frais de déplacement et des frais de séjour nécessités par la comparution légalement prescrite et ordonnée d'un assuré en qualité de prévenu devant une juridiction d'un pays membre de la CEDEAO.

Assurés :

- Le preneur d'assurance
- Le propriétaire
- Le conducteur (véhicules assurés au tiers inclure protection du conducteur)
- Les passagers (inclure dans tous les cas, protection des passagers)

Montant de la garantie 20.000.000,00 XOF par sinistre. Cette condition limite la garantie de l'assureur pour les dommages corporels c'est illimité et pour les cas des véhicules assurés en tous risques, l'indemnisation due est proportionnelle à la valeur du véhicule assuré en cas de dommages au véhicule.

Les conditions de la prestation

Dans un souci d'efficacité opérationnelle, la gestion du contrat d'assurance devra être assurée directement par la compagnie d'assurance ayant signé le contrat avec Enabel Côte d'Ivoire.

6.7 Dossier de sélection – aptitude technique

Lire :

<p>Aptitude technique : voir art. 68 de l'A.R. du 18.04.2017</p>	
<p>Le soumissionnaire doit disposer des références suivantes de prestations qui ont été effectuées au cours des années (2019 à 2023) :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Trois (3) services d'assurance maladie pour des entreprises du secteur privé, ONG, Ambassade, Agence internationale de développement d'une valeur au moins égale à 50 000 euros chacun. - Trois (3) services d'assurance habitation multirisques pour les entreprises du secteur privé, ONG, Ambassade, Agence internationale de développement d'une valeur au moins égale à 4 000 euros chacun. - Trois (3) services d'assurance automobile multirisques pour les entreprises du secteur privé, ONG, Ambassade, Agence internationale de développement d'une valeur au moins égale à 4 000 euros chacun. <p>Le soumissionnaire joint à son offre une liste reprenant les services les plus importants qui ont été effectués au cours des années (2019 à 2023), avec mention du montant et de la date et les destinataires publics ou privés. Les services sont prouvés par des attestations émises ou contresignées par l'autorité compétente ou, lorsque le destinataire était un acheteur privé par une attestation de l'acheteur ou à défaut par une simple déclaration de l'entrepreneur.</p>	<p>Voir formulaire au paragraphe 6.9.3</p>
<p><i>Il existe encore d'autres critères de sélection afin de vérifier la capacité économique et financière.</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • l'indication des systèmes de gestion et de suivi de la chaîne d'approvisionnement que l'opérateur économique pourra mettre en œuvre lors de l'exécution du marché; • l'indication des mesures de gestion environnementale que l'opérateur économique pourra appliquer lors de l'exécution du marché ; • une déclaration indiquant les effectifs moyens annuels de l'opérateur économique ou de l'entrepreneur et l'importance du personnel d'encadrement pendant les trois dernières années; • une déclaration indiquant l'outillage, le matériel et l'équipement technique dont l'opérateur économique ou l'entrepreneur disposera pour la réalisation du marché; 	

<p>Un soumissionnaire peut, le cas échéant et pour un marché déterminé, faire valoir les capacités d'autres entités, quelle que soit la nature juridique des liens existant entre lui-même et ces entités. Les règles suivantes sont alors d'application :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Si un opérateur économique souhaite recourir aux capacités d'autres entités, il apporte au pouvoir adjudicateur <u>la preuve</u> qu'il disposera des moyens nécessaires, notamment en produisant <u>l'engagement de ces entités à cet effet</u>. • Le pouvoir adjudicateur vérifiera, si les entités à la capacité desquelles l'opérateur économique entend avoir recours <u>remplissent les critères de sélection</u> et s'il existe des <u>motifs d'exclusion</u> dans leur chef. • En ce qui concerne les critères ayant égard aux <u>titres d'études et professionnels, ou à l'expérience professionnelle pertinente</u>, les opérateurs économiques ne peuvent toutefois avoir recours aux capacités d'autres entités que <u>lorsque ces dernières exécuteront véritablement les travaux pour lesquels ces capacités sont requises</u>. • Le pouvoir adjudicateur peut exiger que certaines tâches essentielles soient effectuées directement par le soumissionnaire lui-même ou, si l'offre est soumise par un groupement d'opérateurs économiques par un participant dudit groupement. <p>Dans les mêmes conditions, un groupement de candidats ou de soumissionnaires peut faire valoir les capacités des participants au groupement ou celles d'autres entités.</p>	
----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	--

Au lieu de :

<p>Aptitude technique : voir art. 68 de l'A.R. du 18.04.2017</p>	
<p>Le soumissionnaire doit disposer du personnel suffisamment compétent pour pouvoir exécuter le marché convenablement. Le soumissionnaire joint à son offre un relevé reprenant le personnel qui sera mis en œuvre lors de la réalisation du marché. Dans ce document, le soumissionnaire mentionne les diplômes dont ce personnel est titulaire, ainsi que les qualifications professionnelles et l'expérience.</p>	<p>Voir formulaire au paragraphe pour le personnel clé (médecin conseil) 6.9.3</p>
<p>Le soumissionnaire doit disposer des références suivantes de prestations qui ont été effectuées au cours des années (2019 à 2023) :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Trois (3) services d'assurance maladie pour des entreprises du secteur privé, ONG, Ambassade, Agence internationale de développement d'une valeur au moins égale à 50 000 euros chacun. - Trois (3) services d'assurance habitation multirisques pour les entreprises du secteur privé, ONG, Ambassade, Agence internationale de développement d'une valeur au moins égale à 25 000 euros chacun. - Trois (3) services d'assurance automobile multirisques pour les entreprises du secteur privé, ONG, Ambassade, Agence internationale de développement d'une valeur au moins égale à 25 000 euros chacun. <p>Le soumissionnaire joint à son offre une liste reprenant les services les plus importants qui ont été effectués au cours des années (2019 à 2023), avec mention du montant et de la date et les destinataires publics ou privés. Les services sont prouvés par des attestations émises ou contresignées par l'autorité compétente ou, lorsque le destinataire était un acheteur privé par une attestation de l'acheteur ou à défaut par une simple déclaration de l'entrepreneur.</p>	<p>Voir formulaire au paragraphe 6.9.4</p>

<p><i>Il existe encore d'autres critères de sélection afin de vérifier la capacité économique et financière.</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • l'indication des systèmes de gestion et de suivi de la chaîne d'approvisionnement que l'opérateur économique pourra mettre en œuvre lors de l'exécution du marché; • l'indication des mesures de gestion environnementale que l'opérateur économique pourra appliquer lors de l'exécution du marché ; • une déclaration indiquant les effectifs moyens annuels de l'opérateur économique ou de l'entrepreneur et l'importance du personnel d'encadrement pendant les trois dernières années; • une déclaration indiquant l'outillage, le matériel et l'équipement technique dont l'opérateur économique ou l'entrepreneur disposera pour la réalisation du marché; 	
<p>Un soumissionnaire peut, le cas échéant et pour un marché déterminé, faire valoir les capacités d'autres entités, quelle que soit la nature juridique des liens existant entre lui-même et ces entités. Les règles suivantes sont alors d'application :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Si un opérateur économique souhaite recourir aux capacités d'autres entités, il apporte au pouvoir adjudicateur <u>la preuve qu'il disposera des moyens nécessaires, notamment en produisant l'engagement de ces entités à cet effet.</u> • Le pouvoir adjudicateur vérifiera, si les entités à la capacité desquelles l'opérateur économique entend avoir recours <u>remplissent les critères de sélection et s'il existe des motifs d'exclusion dans leur chef.</u> • En ce qui concerne les critères ayant égard aux <u>titres d'études et professionnels, ou à l'expérience professionnelle pertinente,</u> les opérateurs économiques ne peuvent toutefois avoir recours aux capacités d'autres entités que <u>lorsque ces dernières exécuteront véritablement les travaux pour lesquels ces capacités sont requises.</u> • Le pouvoir adjudicateur peut exiger que certaines tâches essentielles soient effectuées directement par le soumissionnaire lui-même ou, si l'offre est soumise par un groupement d'opérateurs économiques par un participant dudit groupement. <p>Dans les mêmes conditions, un groupement de candidats ou de soumissionnaires peut faire valoir les capacités des participants au groupement ou celles d'autres entités.</p>	

6.9 Annexes

Lire :

6.9.3 Référence du soumissionnaire

Le soumissionnaire doit disposer des **références suivantes** de prestations qui ont été effectuées au cours des années (2019 à 2023):

- **Trois (3) services d'assurance maladie pour des entreprises du secteur privé, ONG, Ambassade, Agence internationale de développement d'une valeur au moins égale à 50 000 euros chacun.**
- **Trois (3) services d'assurance habitation multirisques pour les entreprises du secteur privé, ONG, Ambassade, Agence internationale de développement d'une valeur au moins égale à 4 000 euros chacun.**
- **Trois (3) services d'assurance automobile multirisques pour les entreprises du secteur privé, ONG, Ambassade, Agence internationale de développement d'une valeur au moins égale à 4 000 euros chacun.**

Le soumissionnaire joint à son offre une liste reprenant les services les plus importants qui ont été effectués au cours des années (2019 à 2023), avec mention du montant et de la date et les destinataires publics ou privés. Les services sont prouvés par des attestations émises ou

CURRICULUM VITAE

Rôle proposé dans le projet :

Nom de famille :

Prénoms :

Date de naissance :

Nationalité :

État civil :

Diplômes :

Institution [Date début - Date fin]	Diplôme(s) obtenu(s) :

Connaissances linguistiques : Indiquer vos connaissances sur une échelle de 1 à 5 (1 - niveau excellent ; 5 - niveau rudimentaire)

Langue	Lu	Parlé	Écrit

Affiliation à une organisation professionnelle :

Autres compétences : (par ex. connaissances informatiques, etc.)

Situation présente :

Années d'ancienneté auprès de l'employeur :

Qualifications principales : (pertinentes pour le projet)

Expérience spécifique dans la région :

Pays	Date début - Date fin

15. Expérience professionnelle

De (date) - à (date)	Lieu	Société et personne de référence (nom & coordonnées de contact)	Position	Description

16 Autres informations pertinentes (p, ex., références de publications)

Signature manuscrite

.....

Lieu et date :

6.9.4 Références du soumissionnaire

Le soumissionnaire doit disposer des **références suivantes** de prestations qui ont été effectuées au cours des années (2019 à 2023):

- **Trois (3) services d'assurance maladie pour des entreprises du secteur privé, ONG, Ambassade, Agence internationale de développement d'une valeur au moins égale à 50 000 euros chacun.**
- **Trois (3) services d'assurance habitation multirisques pour les entreprises du secteur privé, ONG, Ambassade, Agence internationale de développement d'une valeur au moins égale à 25 000 euros chacun.**
- **Trois (3) services d'assurance automobile multirisques pour les entreprises du secteur privé, ONG, Ambassade, Agence internationale de développement d'une valeur au moins égale à 25 000 euros chacun.**

Le soumissionnaire joint à son offre une liste reprenant les services les plus importants qui ont été effectués au cours des années (2019 à 2023), avec mention du montant et de la date et les destinataires publics ou privés. Les services sont prouvés par des attestations émises ou contresignées par l'autorité compétente ou, lorsque le destinataire était un acheteur privé par une attestation de l'acheteur ou à défaut par une simple déclaration de l'entrepreneur.

Intitulé / description des services/ lieux (maximum 5)	Montant total en €	Nom du client	Année (2019 à 2023)

Fait à..... Le.....

Signature manuscrite originale / nom du représentant du soumissionnaire

8 Annexe 2 : liste des immobilisations

Lire :

https://enabelbe-my.sharepoint.com/:x:/g/personal/saliou_balde_enabel_be/EVKGiHJOqItOsHhbhAwHQ0sB-5-5UfGJ7ZOOKghm_cWU3A?e=LINFSA

Au lieu de :

https://enabelbe-my.sharepoint.com/personal/ericzaye_gnaoule_enabel_be/Documents/Documents/1-Centre%20de%20Service/15-Assurance%20santé-2384CIV-10016/2-CSC/Inventaire%20immobilisation_210823.xlsx